



Calendrier 2024



LÉGENDE

POUR LES RÉSIDENCES

- Le VENDREDI, aux deux semaines, collecte des bacs de déchets et de recyclage
- Tous les VENDREDIS, collecte du compost (du 3 mai au 22 novembre, ainsi que le 12 et 26 avril)
- Collecte des encombrants* (gros rebuts), en plus des bacs de déchets, de recyclage et de compost
*Ce qui se trouve dans une remorque ne sera pas ramassé. Tout doit être au sol. La quantité maximale ramassée est l'équivalent de 6' x 6'.

POUR LES COMMERCES

- Tous les MERCREDIS, collecte conteneur de déchets (sauf le 25 décembre, remis au 26 décembre)
- Aux 2 semaines, les MERCREDIS, collecte conteneur de recyclage

Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	<u>12</u>	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	<u>11</u>	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

(les dates soulignées dans le calendrier)

Le rendez-vous – Février 2024

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, mardi 16 janvier 2024,

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville à conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, arrivé à 20h44 au point 12.1

Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4, Maureen Landry, conseillère poste #5, Karina Poudrier, conseillère poste #6. Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les comptes à payer en date du 16 janvier 2023, et effectués durant le mois :

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 788 455.96\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est donnée aux gens présents dans la salle. Les questions portent principalement sur les sujets suivants : développement de la fibre optique (internet),

DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES

DEMANDE CPTAQ – 13^E RANG WENDOVER ;

Considérant qu'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la construction d'une résidence, sur une superficie de 0,3 hectare localisée sur une partie du lot 4 647 594 a été présentée le 11 janvier 2024 ;

Considérant que le propriétaire a déjà obtenu une autorisation de la CPTAQ le 23 novembre 2012, dossier #402312, mais que la zone autorisée à l'époque se trouve dans un milieu humide et que le plan de localisation projeté est plus approprié ;

Considérant que le propriétaire doit prendre en considération la réglementation municipale en vigueur quant à la superficie minimale, soit 3 000 mètres carrés ;

Considérant qu'il n'y a pas de terrain, ailleurs sur le territoire municipal, où le projet pourrait être réalisé ;

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ;

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu que les membres du conseil appuient la demande d'autorisation pour la construction d'une résidence, sur une superficie de 0,3 hectare et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, impliquant le lot 4 647 594 conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ADMINISTRATION -NOMINATION MEMBRES CCU;

Considérant que le règlement #381-2010 créant un comité consultatif ;

Considérant que ce comité est formé de 2 membres du conseil municipal et de 3 citoyens ;

Considérant que l'inspecteur municipal sera d'office secrétaire du comité ;

Considérant que le mandat des membres du comité est de 2 ans ;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité de nommer Madame Clarisse Guilbert et Messieurs François Lupien, Éric Allard, Sylvain Allard et Sébastien Francoeur à titre de membres sur le comité consultatif d'urbanisme pour les années 2024 et 2025. Que Monsieur Éric Allard agira à titre de président du comité pour les 2 prochaines années. Stéphane Dionne, maire étant d'office sur tous les comités, agira à titre d'observateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu de renouveler l'abonnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec avec assurance au coût de 980\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÈGLEMENT TAXATION :

Considérant l'avis de motion donné par Pierre Côté à la séance du conseil extraordinaire du 18 décembre 2023 et que le maire a présenté le projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été distribué au gens présent dans la salle.

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter le règlement 484-2023 fixant les taux de taxes de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÈGLEMENT TAXATION 484-2023 **FIXANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2024:**

Article 1 – GÉNÉRALITÉS

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – TAUX DES TAXES

Les taux des taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024 sont établis ainsi :

2.1 TAXE SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ;

2.1.1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (RÉSIDENTIELLE, FORESTERIE ET AGRICOLE) ;

Le taux de taxe foncière générale pour l'exercice financier 2024 sera de 0.3827\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.1.2 TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – camion incendie (RÉSIDENTIELLE, FORESTERIE ET AGRICOLE);

Le taux de taxe foncière spéciale –règlement d'emprunt – camion incendie pour l'exercice financier 2024 sera de 0.0100\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.2 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (RÉSIDENTIELLE) ;

Pour le service de collecte des ordures et recyclage, pour l'exercice financier 2024 tout propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, le taux s'établit comme suit :

Unité résidentielle : 167.50\$ par logement (1 bac noir et les bacs verts et bruns)

Unité chalet : ½ unité

Autre unité 167.50\$ l'unité

2^e bac noir : 1 unité

3^e bac noir et subséquent : 1 unité par bac, 167.50\$ par bac

Commerce : 2 unités (2 bacs)

Industrie : 3 unités (3 bacs)

Si un bac noir est ajouté durant l'année il sera facturé au prorata du nombre de mois utilisé incluant le mois de la demande peut importe la date de la demande.

Les commerces et industries ayant des conteneurs seront taxés selon le nombre d'unités suivants :

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	7 unités	3 unités
4 verges	9 unités	5 unités
6 verges	11 unités	6 unités
8 verges	13 unités	7 unités

Si au moment de la taxation, le nombre de bacs réels est inconnu aux fins de cette tarification, cette compensation pourra être ajustée pour chaque immeuble.

Le rendez-vous – Février 2024

2.3 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (AGRICOLE) ;

Les fermes ayant des conteneurs seront taxées selon le nombre d'unités suivants :

1 unité ; 167.50

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	7 unités	3 unités
4 verges	9 unités	5 unités
6 verges	11 unités	6 unités
8 verges	13 unités	7 unités

2.5 TAXE POUR LA COMPENSATION POUR L'EAU ET ÉGOUT DU VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE);

La taxe pour la compensation pour l'eau et l'égout du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil' pour l'exercice financier 2024 sera 1.73 fois le coût de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil' qui nous fournit le service d'eau et d'égout pour les adresses desservies selon l'entente inter municipale. Le coût réel chargé par le village sera refacturé aux citoyens.

2.6 TAXE - COMPENSATION POUR SERVICE DE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENTIELLE) ;

Les résidences seront vidangées une fois aux deux ans.

Immeubles résidentiels : 96.00\$

Les chalets seront vidangés une fois aux quatre ans.

Chalets (saisonniers) 48.00\$

Si l'entrepreneur doit retourner à une adresse par négligence du propriétaire un montant de 20\$ sera facturé par visite.

2.7 TAXE SPÉCIALE – COURS D'EAU (AGRICOLE, FORESTERIE) ;

La taxe pour compensation du nettoyage du cours d'eau sera facturée aux propriétaires touchés aux mètres linéaires selon le coût réel des travaux et frais facturés par la MRC Drummond.

2.8 COMPENSATION (Municipalités et / ou ministères)

Une compensation pour l'exercice financier 2024 sera de 0.55\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble non imposable appartenant à des ministères ou à d'autres municipalités situées sur le territoire de la municipalité.

2.9 COMPENSATION - ENTENTE LOISIRS VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE) ;

Une taxe de 65\$ par logement sera facturée pour 2024 afin de pourvoir à une partie de la dépense engendrée par l'entente des loisirs avec le Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil'.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le 13 mars 2024.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1^{er} versement : 13 mars 2024

2^e versement : 13 mai 2024

3^e versement : 15 juillet 2024

Pour une taxation complémentaire et droit de mutation, le compte doit être payé en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut être fait ce versement est le 30^e jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les échéances suivantes, 1^{er} versement 30^e jours suivant l'envoi du compte, 2^e versement 60^e jours suivant l'envoi, 3^e versement 90^e jours suivant l'envoi.

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Cependant lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt à ce taux.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la municipalité.

ARTICLE 5 – LICENCE CHIENS ;

La SPAD facture 20\$ par chien pour un maximum de 3 chiens, conformément règlement sur les animaux.

Pour un chenil, élevage, pension pour chien ou usage similaire ayant reçu préalablement l'attestation de la municipalité et de la fourrière municipale un montant maximum de 60\$, équivalent de 3 chiens, est applicable.

ARTICLE 6 – TARIFS POUR BIENS ET SERVICES DIVERS ;

Pour les fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2024, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service, le paiement du tarif suivant :

Épinglette de la municipalité

Au comptoir	2.00\$
Par la poste	4.00\$

Photocopie (noir et blanc) 0.35\$/ page

Photocopie (couleur) 1.00\$ /page

Album souvenir 5.00\$

Tous les autres articles seront facturés au prix coûtant.

ARTICLE 7 – BACS ;

Un citoyen désirant se procurer un nouveau bac ou un bac supplémentaire.

Bac à ordure, recyclage ou compost (noir, brun ou vert) 360 litres 90.00\$

ARTICLE 8 – REMPLACEMENT DES BACS ENDOMMAGÉS OU PIÈCES DE REMPLACEMENTS (POLITIQUE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ;

Les remplacements de bacs endommagés ou pièces de remplacements se feront gratuitement conformément à la politique de remplacement que la Régie inter municipale de gestion des matières résiduelles a adopté. Lorsque les fonds seront épuisés, les pièces et bacs seront facturés au prix coûtant.

Couvert bac : 25.00\$ roue bac : 12.00\$, Essieu : 8.00\$

INFOTECH - ACHAT BANQUE D'HEURE ;

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser d'acheter une banque de 14 heures pour le soutien informatique au coût de 1890\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

Le rendez-vous – Février 2024

FORMATION

Considérant la formation : Outlook : gérer son temps et le volume d'information offert par Qualitemps virtuellement le 24 janvier 2024 ;
En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'inscrire monsieur Gaby Tessier, à la formation Outlook, gérer son temps et le volume d'information au coût préférentiel de 325\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE 2024 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC, APPUYÉ PAR PIERRE CÔTÉ et résolu de déclarer que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

OMH – représentant 2024 :

Considérant que nous devons nommer un administrateur au conseil d'administration de l'OHD ;

Considérant que le représentant actuel à l'OHD, monsieur Benoît Yergeau, maire de la municipalité de Saint-Pie de Guire désire renouveler son mandat ;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu de mandater Monsieur Benoit Yergeau, maire de Saint-Pie-de-Guire, pour occuper un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Drummond pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

FACTURE INCENDIE AU 30 NOVEMBRE 2023:

Considérant la facture incendie au 30 novembre 2023 au montant de 3 832.86\$;

- Dépense de la Paroisse à 100% (salaires pompiers, 3 x accidents autoroute 20 et problème installation électrique)	5 603.37\$
- Hydro Québec (1/3 bureau et 1/2 garage)	866.68\$
- Dépense de la Paroisse selon l'entente incendie au % du RFU 36.53% (Revenus d'entraide).....	-2 637.18\$
Total facture :	3 832.86\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 832.86\$ pour la facture au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

VOIRIE ET URBANISME

CHEMIN QUATRE-SAISONS ET DES SERRES – RECOMMANDATION DE PAIEMENT #4:

Considérant la demande de paiement pour les travaux réalisés en date du 31 décembre 2023 par Smith Asphalte inc. pour le projet de réfection des Chemins des Serres et Quatre-Saisons ;

Considérant la facture reçue de 133 902.66\$ taxes incluses ;

Considérant que conformément au devis une retenue de 10% est appliquée ;

Considérant que la surveillance a été effectuée par la firme Ostrada et qu'il nous recommande de procéder au paiement de 118 436.21\$ taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser le paiement recommandé par la firme Ostrada soit un montant de 118 436.21\$ taxes incluses pour les travaux réalisés en date du 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

LOCATION GARAGE MUNICIPAL :

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le coût de la location du garage annuellement,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que le montant de location du garage sera ajusté à chaque année de 3% au 1^{er} mai de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÉSOLUTION ANNUELLE MTQ :

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2024 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024,

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

Que la municipalité nomme monsieur Gaby Tessier, l'inspecteur municipal, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS :

Un Compte rendu est fait de la dernière réunion de la Régie.

Le conseiller monsieur François Lupien prends son siège à 20 h44.

VARIA :

Patrouille verte : offre de la MRC de Drummond afin de partager les services de la patrouille verte. Le conseil ne donne pas suite.

DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un résumé des activités du mois selon leur comité respectif.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20 h54.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

Vestiaire Bon-Conseil

Heures d'ouverture

**Mercredi : 13h00 à 16h00
18h00 à 20h00**

Jedi : 13h00 à 16h00

Derrière le presbytère



Le bac pour la
récupération
des vêtements est
celui situé à côté
de l'église

Monique Audet,
Responsable
819 336-2113

LOCATION DE SALLES



Centre récréatif
Léo-Paul Therrien

durant la période des fêtes

Les réservations peuvent s'effectuer jusqu'à 12 mois d'avance. En ce qui concerne les réservations durant la périodes des fêtes, si plus d'une réservation est demandée, une pige au sort sera effectuée le 1er mars de chaque année. Une seule inscription par date et par regroupement familial est acceptée.

Merci!



Pour réservation

819-336-2744 POSTE 206
LOISIRS@VILLAGEBONCONSEIL.ORG

AFEAS LOCALE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL Association Féministe d'Éducation et d'Action sociale

INVITATION AUX MEMBRES
PROCHAINE ACTIVITÉ FEMMES D'ICI
NOUS SOULIGNERONS LA ST-VALENTIN

DÉJEUNER (sans frais)
Le lundi 12 février 2024 à 8h30
Au Restaurant Le Canadien



Nous jaserons de plusieurs sujets d'actualités qui concernent la raison d'être de la mission de notre Association.
Toutes les informations pour réserver votre place vous seront communiquées, sous peu, par courriel ou par téléphone.
Au plaisir de vous voir!

Jacqueline 819 336-3478 Février 2024

Pastorale



Bonjour,
A Noël, nous avons réussi à former un groupe de 25 jeunes pour chanter à la messe de 16h à l'église de Notre-Dame.

Des jeunes issus des 3 communautés de la paroisse Notre-Dame de la paix: Notre-Dame-Ste-Perpétue-Ste-Brigitte. La responsable était France Veilleux en collaboration avec Cécile Allard Lupien.

Merci à l'avance!
Cécile

Le rendez-vous – Février 2024



Après les partys, les rassemblements et les rencontres familiales, on se retrouve au mois de février. **Février est le mois de la St-Valentin.** Trouvez le temps de dire à vos parents, vos amis, vos voisins gentils **que vous les aimez et que vous les appréciez.** Demain, il sera peut-être trop tard.....

Un membre vient de se joindre à l'équipe de la direction : bienvenue monsieur Daniel Allard J'espère que vous vous plairez dans votre nouvelle fonction d'administrateur. IL manque seulement une personne pour que notre conseil soit au complet : 9 membres.

Il y aura une Clinique de sang avec Héma-Québec, mardi 6 février 2024, de 13 h à 19h. L'objectif 75 donateurs... Il faut prendre un rendez-vous au numéro 800 343-7264.

Il y a toujours La Vie Active les mardis de 9h30 à 10h30, gratuit pour tous les membres. **Les mercredis à 13h, vous êtes invités à jouer à divers jeux.** Tous ces jeux sont à votre disposition. Des biscuits et du café vous attendent à la fin de vos jeux.

Les tables de billard sont toujours à votre disposition. Pour références : Guy Coté 819 469-2074 et Pierre Généreux : 819 336-3078. Merci à ces deux personnes pour leur bénévolat.

Le dernier mercredi 28 février, vu que c'est la St-Valentin, il y aura un repas complet vers 17h30. Le menu : spaghetti, pain et beurre et un dessert, thé, café et tisane.

Le prix 15\$. Il y aura de billets à vendre auprès des membres du conseil d'administration. Venez fêter la St-Valentin avec nous.

Après le souper l'équipe de « Aînés avisés de la Fadoq régionale » sera présente avec une policière pour nous parler des **nouvelles arnaques et fraudes et des autres qui existent encore. Ce n'est pas une répétition des conférencières de la Caisse populaire.**



« La mesure de l'Amour est d'aimer sans mesure. »

Réjeanne Comeau, présidente, 819 336-5052

Ainsi que votre conseil d'administration

Date limite pour cotiser à son REER : 29 février 2024

REER OU CELI ?

REER ou CELI : quelle option choisir?

Épargnez à l'abri de l'impôt dans un REER ou un CELI afin de réaliser les projets qui vous tiennent à cœur.



Quelle est la différence entre le REER et le CELI?

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) vous permettent d'accumuler de l'argent à l'abri de l'impôt tout au long de l'année. Le REER est principalement conçu pour épargner en prévision de votre retraite. Le CELI vous permet de concrétiser vos projets ou de vous constituer un fonds d'urgence pour les imprévus.

Choisissez celui qui répond le mieux à vos besoins et à vos objectifs ou combinez-les pour profiter de tous leurs avantages!

Pourquoi investir dans un REER?



Planifier votre retraite



Acheter votre première maison



Financer un retour aux études

Pourquoi investir dans un CELI?



Réaliser vos projets



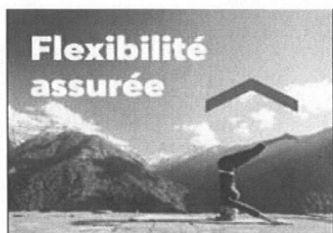
Faire face aux imprévus



Compléter votre épargne-retraite

Plusieurs façons de cotiser : Rencontrer votre conseiller à la caisse/en virtuel/par téléphone
Visiter AccèsD sur desjardins.com
Composer le 1 800 CAISSES (1 800 224-7737)

ASSURANCE VOYAGE – POURQUOI EN PRENDRE UNE ?



Protégez vos moments bien mérités avec notre Assurance annuelle voyages multiples.

En savoir plus



Une assurance voyage vous protège des imprévus financiers lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province, même pour une journée.

Par téléphone : 1 855 368-6924 ou en ligne



Protections sur mesure

Sélectionnez seulement celles qu'il vous faut.



Tranquillité d'esprit

Évitez le stress lié aux imprévus et profitez pleinement de vos vacances.



Service d'assistance 24/7

Obtenez de l'aide en cas d'urgence médicale ou non médicale lorsque vous êtes à l'étranger.

Source : www.desjardins.com

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey



13 février 2024
18 h 30 à 20 h

Bénéficiaire de l'aide financière aux personnes proches aidantes

Prendre soin d'une personne proche entraîne des coûts parfois importants, voire des difficultés financières. Ces difficultés représentent une source majeure de stress. Les gouvernements offrent des mesures fiscales pour soutenir les personnes proches aidantes.

Quelles sont ces mesures?
Comment peut-on en bénéficier??

conférencière
Caroline LAVOIE,
fiscaliste, Chaire de recherche en
fiscalité et en finances publiques (UdeS)

Sur la plateforme Zoom, en simultané
à la maison ou aux locaux de l'organisme



<https://us02web.zoom.us/j/8198501968>

Pour plus d'information, contactez l'organisme de votre région

Association des proches aidants Arthabaska-Érable(819) 795-3577

Association des personnes proches aidantes Drummond.....(819) 850-1968

Association des personnes proches aidantes Bécancour, Nicolet-Yamaska ... (819) 606-0076





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

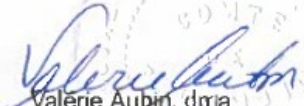
AVIS PUBLIC – RÉGLEMENT TAXATION 2024 #484-2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :


Lors de la réunion du 16 janvier 2024 les membres du conseil ont adopté le règlement portant le numéro 484-2023 relatif à la taxation 2024 et qu'il entre en vigueur à compter de ce jour.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures d'ouverture du bureau

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 23 janvier 2024.



Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière-trésorière



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

AVIS PUBLIC – RÔLE DE PERCEPTION 2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle de perception pour l'année 2024 est complété et déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 1428, route 122 aux heures d'ouverture.

Que l'envoi des comptes de taxes pour 2024 sera effectué le 6 février 2024.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 1^{er} février 2024



Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière-trésorière

COLLECTE DE SANG



Organisée par

**NOTRE-DAME
DU-BON-CONSEIL**



Mardi 24 octobre

SUR RENDEZ-VOUS

**CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN
SALLE FADOQ
541, rue Ducharme**

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

- **En ligne:** scannez le code QR
- **Par téléphone:** appelez le 1 800 343-7264



**BOURSES AUX ATHLÈTES
12 À 25 ANS
2024**

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 25 FÉVRIER

drummondville.ca/athletes

MRC de Drummond

DU 4 AU 8 MARS 2024

- Lundi : Atelier cuisine
- Mardi : Glissades sur tube (Mont Arthabaska)
- Mercredi : Le monde de Ralph
- Jeudi : Visite de la vieille prison (8 ans et plus) et musée POP (5 à 7 ans) à Trois-Rivières
- Vendredi : Beach Party

135 \$ / enfant
service de garde et sorties
inclus

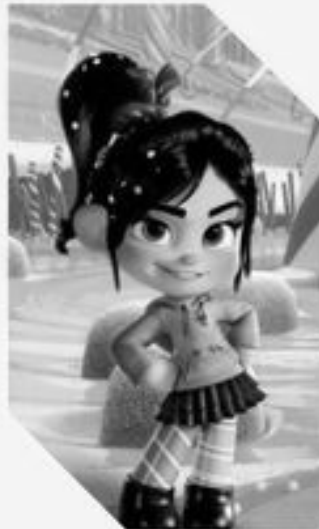
CAMP RELÂCHE



Inscription AVANT le

16
FÉVRIER **2024**

Lieu à déterminer



MUSÉE

POP

Inscription en ligne
819-336-2744 poste 206
loisirs@villagebonconseil.org



NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS	
URGENCE ET SÉCURITÉ	
Urgence	9-1-1
Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	819-478-6464
Hôpital Hôtel-Dieu (Athabaska)	819-357-2030
SERVICES LOCAUX	
Municipalité Paroisse Bon-Conseil	819-336-5374
Bureau de poste	819-336-2611
Caisse populaire	819-336-2600
Centre communautaire	819-336-3221
Pavillon du Centre communautaire	819-336-3854
Centre de la petite enfance	819-336-5452
C.L.S.C	819-474-2572
Commission scolaire des Chênes	819-478-6700
Comité de l'Emploi et Développement Bon-Conseil	819-336-3966
École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	819-850-1622
Service de garde Bon-Conseil	819-850-1686
Presbytère	819-336-2163
SPAD (société protectrice des animaux de Drummond)	819-472-5700
Vestiaire	819-336-2113

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Lundi 15h à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

819-336-2744, poste 205

Site : <https://notre-damedubonconseil.espacebiblio.ca/>

Facebook : Bibliothèque Bon-Conseil

Responsable : Judith Hébert

Assistante : Line Martel

HÔTEL DE VILLE

Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122

Téléphone : 819.336.5374 / Télécopieur : 819.336.2389

Valérie Aubin, dma - directrice générale / secrétaire-trésorière

direction@paroissendbc.ca

Gaby Tessier, inspecteur

inspection@paroissendbc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00

SÉANCE CONSEIL 2024

16 janvier (3^e mardi)

12 février (2^e lundi)

11 mars (2^e lundi)

8 avril (2^e lundi)

13 mai (2^e lundi)

10 juin (2^e lundi)

8 juillet (2^e lundi)

12 août (2^e lundi)

9 septembre (2^e lundi)

7 octobre (1^e lundi)

4 novembre (1^{er} lundi)

17 décembre (3^e mardi)